



Niederanven, le 14 novembre 2024

AVIS AU PUBLIC

(1/24/0458)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **LUXFUEL S.A.** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande portant sur *l'augmentation du stockage de substances et mélanges classés sur le site de l'Aéroport de Luxembourg.*

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 14 novembre 2024 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,


Fréd Ternes



le secrétaire,


Bob Scholtes